



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LOUISEVILLE

Règlement numéro 583

Règlement amendant le règlement numéro
581 sur la tarification des services (2015)

À une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Louiseville, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi le 9 février 2015 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. André Lamy	siège n° 1
M. Jean-Pierre Gélinas	siège n° 2
M. Charles Fréchette	siège n° 3
M ^{me} Françoise Hogue Plante	siège n° 4
M. Gilles A. Lessard	siège n° 5
M ^{me} Murielle Bergeron Milette	siège n° 6

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Deshaies.

Sont aussi présentes : M^e Sonia Desaulniers, directrice générale et greffière adjointe
M^e Maude-Andrée Pelletier, greffière

CONSIDÉRANT les modes de tarification énoncés à la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. chapitre F-2.1);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Monsieur Gilles A. Lessard en vertu de la résolution 2015-026 à la séance extraordinaire du lundi 19 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 8.1 de l'annexe 4 est remplacé par ce qui suit, à savoir :

« 8. TERRAINS DE SOCCER

8.1 **Tarif – Soccer mineur mixte région de Louiseville**

Le tarif imposé à l'organisation du Soccer mineur mixte région de Louiseville pour l'utilisation des terrains de soccer de Louiseville représente un montant équivalent à **douze pour cent (12%)** du coût d'inscription de chacun des joueurs

non-résidents pour l'année 2015. Preuve de ces inscriptions des non-résidents
devra être fournie à la Ville sur demande de celle-ci. »

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À LOUISEVILLE
CE 9^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2015



YVON DESHAIES
MAIRE



MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIERE